

# Henri SMETS

Membre de l'Académie de l'Eau



Henri Smets, agrégé, licencié en économie et diplômé de l'École Polytechnique de Bruxelles, a obtenu son doctorat au Massachusetts Institute of Technology. Il a été fonctionnaire à l'OCDE (Direction de l'environnement) et Professeur invité à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Membre de l'Académie de l'Eau et Président de l'Association pour le développement de l'économie et du droit de l'environnement (ADEDE), il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le prix de l'eau et sur le droit à l'eau et à l'assainissement (Éditions Johanet, Paris).

Un nombre croissant de collectivités françaises envisage de mettre en place de nouveaux tarifs progressifs et de nouveaux tarifs sociaux de l'eau.

Cette évolution répond à la demande des ménages et à un besoin réel, le prix de l'eau devenant inabordable pour une fraction de plus en plus importante de la société.

Les municipalités souhaitent pouvoir réduire le prix de l'eau pour certains usagers et l'augmenter pour d'autres. Elles veulent pouvoir venir en aide aux plus démunis en mettant en place des quotas d'eau gratuits et en modulant le prix de l'eau en fonction de la taille des ménages, de leurs revenus, etc.

Mais si les collectivités s'administrent librement, elles sont aussi soumises à certaines règles. En particulier, il ne leur est pas permis de créer des tarifs inéquitables ou discriminatoires, ni d'utiliser le tarif de l'eau à des fins sans rapport avec le service de l'eau et de l'assainissement.

Cet ouvrage a pour objet d'aider les collectivités à choisir des modes de tarification de l'eau potable qui soient juridiquement et socialement acceptables. Il évoque les premières réalisations françaises et la pratique étrangère relative aux tarifs sociaux de l'eau et suggère des améliorations à introduire dans les règles de tarification.

Il s'adresse aux élus, aux responsables municipaux et plus généralement à tous ceux qui souhaitent modifier ou aménager les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement.

ISBN 979-1091089050



9 791091 089050



<http://www.editions-johanet.com>

# Henri SMETS

Membre de l'Académie de l'Eau

## Les nouveaux tarifs pour l'eau potable



# TABLE DES MATIÈRES

Préface

Résumé exécutif

Executive summary

Actualité – Une nouvelle loi sur la tarification progressive

## 1. Introduction

## 2. Plusieurs tarifs différents pour l'eau potable et de l'assainissement

## 3. Mise en œuvre du tarif progressif pour les ménages

3.1. Modulation du tarif progressif des ménages

3.2. Le cas des immeubles d'habitation collectifs

3.3. Le cas des hébergements collectifs

3.4. Exclusion des usages professionnels du tarif domestique et des résidences secondaires

3.5. Recueil et utilisation des données personnelles sur les ménages

## 4. Les différents tarifs pour les usagers non domestiques

4.1. Les tarifs pour les grands consommateurs

4.2. Les tarifs pour les établissements et services publics

## 5. Le choix des caractéristiques des tarifs

5.1. Mettre en place une petite tranche gratuite ou quasi gratuite pour les besoins vitaux des ménages

5.2. Réduire la part fixe des ménages

5.3. Moduler plus fortement la part fixe résiduelle avec la taille du compteur et appliquer une part fixe égale à tous les logements

5.4. Éviter une troisième tranche trop dissuasive

5.5. Renoncer aux tarifs dégressifs

5.6. Encadrer les nouveaux tarifs saisonniers

5.7. Encadrer les prélèvements éventuels fondés sur les factures d'eau

5.8. Introduire le minimum de perception

5.9. Faire appel à des tarifs optionnels

## 6. Les conditions de mise en œuvre des différents tarifs de l'eau

6.1. Éviter des disparités fortes entre le prix moyen de l'eau payé par les divers ménages

6.2. Éviter les différences trop importantes entre les différents tarifs

6.3. Choisir un affichage non stigmatisant pour l'aide pour l'eau

6.4. Fixer la portée du tarif social de l'eau

6.5. Tenir compte de la diversité des situations de précarité

6.6. Faire appel à la solidarité nationale pour financer partiellement les aides pour l'eau

6.7. Assurer la transparence des tarifs et des conditions tarifaires des contrats de fourniture d'eau et d'assainissement

6.8. Préciser la portée d'un droit éventuel à une tranche de consommation à prix réduit

6.9. Compléter les réductions tarifaires par des aides préventives ciblées

## 7. Conclusions

Sur le même thème et du même auteur :



*La tarification progressive de l'eau potable, 2011, 170 pages, 29,00 € TTC*



*La part fixe dans la tarification de l'eau des ménages, 2012, 148 pages, 26,00 € TTC*

Plus d'informations sur [www.editions-johanet.com](http://www.editions-johanet.com)

## BON DE COMMANDE

À retourner à : Éditions Johonet, 60 rue du Dessous des Berges – 75013 Paris

Tél : 01 44 84 78 78 – Fax : 01 42 40 26 46

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Je commande ..... exemplaire(s) de l'ouvrage « *Les nouveaux tarifs pour l'eau potable* » prix unitaire de 33,00 euros TTC port inclus.

Règlement :  ci-joint  à réception de l'ouvrage

Date : ..... Signature : .....